

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Exploitation des parcs de
stationnement Pologne et
Pompidou – Avenant de
prolongation**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 16

OBJET : EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT POLOGNE ET POMPIDOU – AVENANT DE PROLONGATION

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par contrat de délégation de service public du 15 décembre 2008, la Ville a confié à la société VINCI Park CGST l'exploitation des deux parcs de stationnement souterrains Pologne et Pompidou jusqu'au 31 décembre 2013.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye n'est pas propriétaire de l'intégralité du parking Pologne. La partie du parc située du côté la rue de Pologne appartient à la SCI du 67 rue de Pologne, représentée par Monoprix SA.

Pour la période du 29 septembre 2011 au 31 décembre 2013, un contrat de louage a été conclu entre la SCI du 67 rue de Pologne, représentée par Monoprix SA et la Ville afin d'encadrer juridiquement l'occupation de cet espace.

Bien que Monoprix SA ne remette pas en question le principe de l'occupation par la Ville et par son exploitant de cet espace dans la perspective d'un nouveau contrat, de nombreuses questions restent en suspens. En cas de remise en concurrence pour la gestion globale de ces parkings, les parties doivent notamment se mettre d'accord sur les conditions d'usage de cet espace (location ou acquisition) et le montant de celles-ci.

La date de l'issue des négociations étant incertaine, il apparaît nécessaire de prolonger pour une durée maximale d'un an le contrat actuel afin de pouvoir juridiquement mettre en œuvre la nouvelle délégation de service public et de permettre un déroulement satisfaisant de la procédure de sélection du futur délégataire.

Il est envisagé de confier la gestion de ces parkings dans des conditions identiques à un prestataire spécialisé dans le cadre d'une délégation de service public et de prévoir à cette occasion des travaux permettant une meilleure accessibilité au parking Pologne.

Pour information, la gestion raisonnée de ces parkings a permis à la Ville d'obtenir depuis l'exercice 2010 une redevance complémentaire liée aux bons résultats d'exploitation.

En conséquence et en application de l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain Pologne et Pompidou prévoyant la prolongation du contrat pour une durée maximale d'un an.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

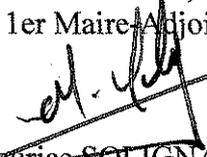
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain Pologne et Pompidou et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

